

D



Jade

**UN PROGRAMME ÉDUCATIF
DU DÉFENSEUR DES DROITS
QUI S'ADRESSE AUX ENFANTS
ET AUX JEUNES**

Face au droit, nous sommes tous égaux

Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUI SONT LES JADE ?



Âgés de 16 à 25 ans, les **JADE** sont les jeunes ambassadeurs et ambassadrices des droits. Formés et encadrés par le Défenseur des droits, ils réalisent une mission de service civique de 9 mois auprès de l'institution pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux droits.

Chaque année plus de **50 000 ENFANTS** sont sensibilisés.

UN TRIPLE OBJECTIF



1/

PROMOUVOIR

les droits de l'enfant ainsi que l'égalité et la non-discrimination

2/

INFORMER

sur le rôle et les compétences du Défenseur des droits

3/

SENSIBILISER

aux droits, développer l'esprit de citoyenneté

LE PROGRAMME EST MENÉ EN PARTENARIAT AVEC 3 ASSOCIATIONS AGRÉÉES PAR L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE, QUI ŒUVRENT EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES :



L'association
UNIS-CITÉ



L'association
CONCORDIA



Les associations
CEMÉA

LE PROGRAMME JADE EST FINANÇÉ PAR DIVERS ACTEURS

comme les collectivités territoriales (départements, régions, métropoles) ou les services de l'État (DRJSCS) qui souhaitent promouvoir les droits de l'enfant et le droit de la non-discrimination auprès des jeunes.

UN PUBLIC VARIÉ

De manière à informer le plus grand nombre de jeunes, les JADE interviennent dans des lieux divers et variés :

- **LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES** : écoles primaires, collèges, lycées et centres de formation d'apprentis
- **LES STRUCTURES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ET DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**
- **LES STRUCTURES DE LOISIRS**
- **LES HÔPITAUX ET STRUCTURES SPÉCIALISÉES** (enfants en situation de handicap, enfants malades)
- **LES ASSOCIATIONS** (mineurs non accompagnés...)

Les jeunes ambassadeurs mènent également leur mission de sensibilisation dans le cadre **D'ÉVÉNEMENTS GRAND PUBLIC** variés (forums, événements nationaux, etc).

DES INTERVENTIONS GRATUITES

Le programme suit une méthodologie d'intervention **EN 3 ÉTAPES** :

- 1 | PRÉPARATION** : une rencontre pédagogique avec les représentants des établissements impliqués pour planifier et définir les objectifs des interventions.
- 2 | SENSIBILISATION** : une intervention d'une heure pour présenter les droits de l'enfant ou le droit de la non-discrimination.
- 3 | ANIMATION** : une séance ludique d'une heure avec une animation pour nourrir la réflexion et la discussion autour d'un des droits de l'enfant ou d'un domaine spécifique de discrimination choisi par les jeunes.

DES INTERVENANTS FORMÉS



La formation des JADE est assurée par des agents et des délégués expérimentés du Défenseur des droits mais également avec l'appui d'intervenants extérieurs spécialisés (juristes, magistrats, éducateurs, psychologues...), partenaires du programme JADE.

1 | LA FORMATION INITIALE : Au début de leur mission, les JADE reçoivent **UNE FORMATION THÉORIQUE** de 3 semaines qui leur permet de bien comprendre les champs d'intervention du Défenseur des droits, d'assimiler les références juridiques propres aux droits de l'enfant et au droit de la non-discrimination et d'être initiés aux techniques d'animation.

Cette formation prévoit également **UN STAGE PRATIQUE D'IMMERSION** dans des structures de loisirs, qui permet aux JADE d'acquérir une première expérience de terrain et de mettre en pratique leurs connaissances.

2 | LA FORMATION CONTINUE : Les JADE bénéficient de formations tout au long de l'année dans les territoires où ils interviennent et sont réunis à mi-parcours pour 1 semaine de formation collective au siège du Défenseur des droits.



« Ce programme m'apporte de nombreux atouts pour la poursuite de mes projets. La formation très complète m'a permis d'acquérir des connaissances approfondies sur les droits de l'enfant, l'animation d'un groupe de jeunes et de découvrir les organismes travaillant dans le domaine de l'enfance. »

ROY, 25 ANS, JADE

LE DÉFENSEUR DES DROITS, CINQ DOMAINES D'INTERVENTION

Le Défenseur des droits est une institution indépendante chargée de défendre les droits et les libertés individuelles dans le cadre de **5 DOMAINES DE COMPÉTENCES DÉTERMINÉS PAR LA LOI** :

- Défense des **DROITS DES USAGERS** des services publics
- Défense et promotion des **DROITS DE L'ENFANT**
- Lutte contre les **DISCRIMINATIONS** et promotion de l'**ÉGALITÉ**
- Respect de la **DÉONTOLOGIE PAR LES PROFESSIONNELS DE SÉCURITÉ** (police, gendarmerie, services privés de sécurité...)
- Orientation et protection des **LANCEURS D'ALERTE**

QUE PEUT FAIRE LE DÉFENSEUR DES DROITS ?



ENQUÊTER



**PROPOSER
UN RÉGLEMENT
À L'AMIABLE**



**FAIRE DES
RECOMMANDATIONS
SUR UNE SITUATION**



**PRÉSENTER
SES OBSERVATIONS
DEVANT LES JUGES**



**DEMANDER
DES POURSUITES
DISCIPLINAIRES**



**FAIRE
DES PROPOSITIONS
DE RÉFORMES
DE LA LOI**

ILS EN PARLENT



« La communication aux jeunes par des jeunes est plus pertinente et plus efficace. »

COLLÈGE PABLO PICASSO, BRON, 69



« Les JADE ont fait preuve d'attention envers les enfants avec une réelle volonté de délivrer un message de respect et de tolérance indispensable à la vie en collectivité. Les JADE ont mis en place des animations ludiques de qualité préparées en amont en suivant les conseils de l'équipe d'animation. »

ACCUEIL DE LOISIRS L'ABBÉ DERRY, ISSY-LES-MOULINEAUX, 92

CONTACT



Pour toute information concernant le **PROGRAMME JADE**,
veuillez contacter, par téléphone :

01 53 29 61 33 | 01 53 29 61 07

ou par mail :

PROGRAMME-JADE@DEFENSEURDES DroITS.FR



TOUTES NOS ACTUALITÉS :

www.defenseurdesdroits.fr



Défenseurdesdroits

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE